

Réunion publique, 18 juin 2018

Hengoat, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, La Roche Derrien

**Point d'étape des réflexions conduites
dans la perspective de création
d'une Commune nouvelle**

Réflexion « Commune nouvelle »



Réunion publique, 18 juin 2018

Hengoat, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, La Roche Derrien

Ordre du jour :

- Accueil, propos introductifs par les Maires des 4 communes
- Réflexion Commune nouvelle : Périmètre, méthode et calendrier
- Principes de création et de fonctionnement des Communes nouvelles
- Première synthèse des Ateliers thématiques sur le projet de territoire
- Principaux éléments de l'étude fiscale, financière et budgétaire
 - Questions, échanges, débat
- Mot de conclusion, rappel des prochaines étapes

Réflexion « Commune nouvelle »

Périmètre

Population municipale : 2 687 hab.

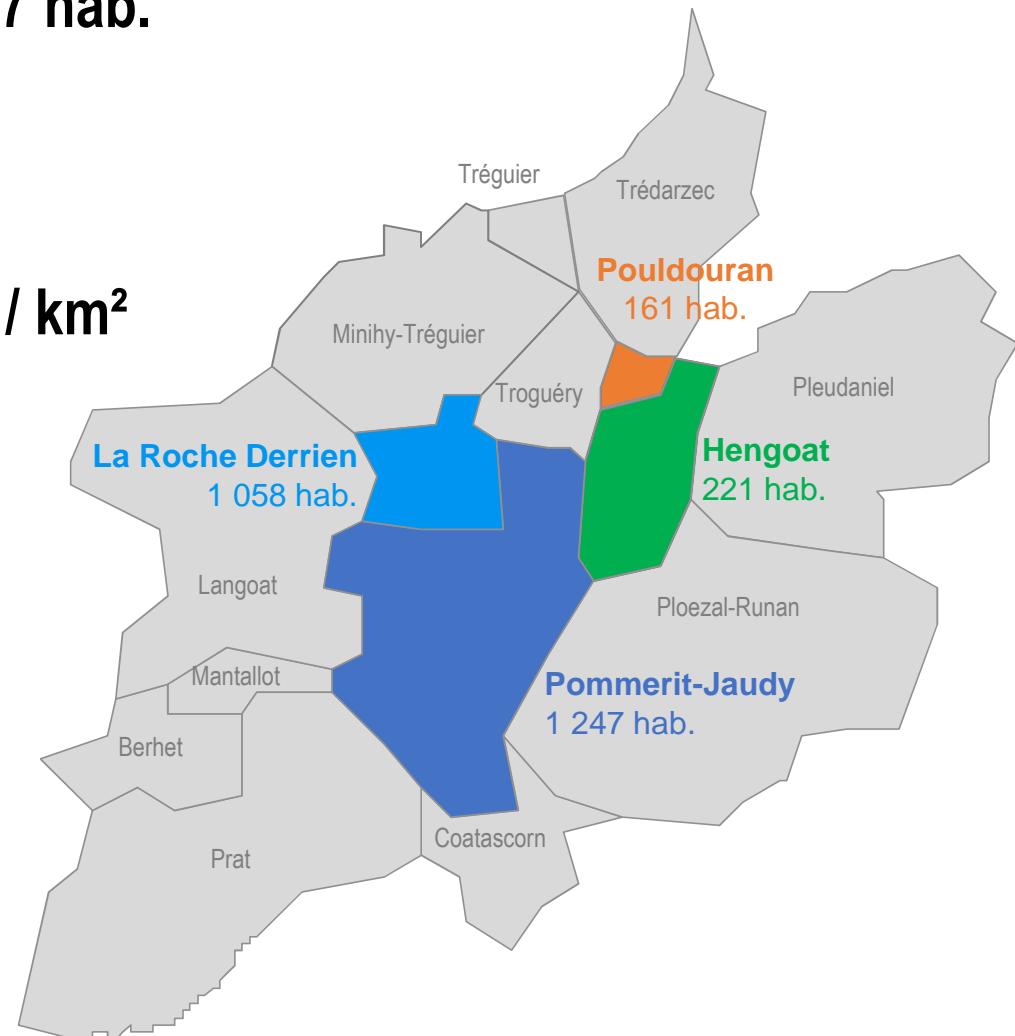
Population totale : 3 207 hab.

Population DGF : 3 386 hab.

Superficie : 29 km²

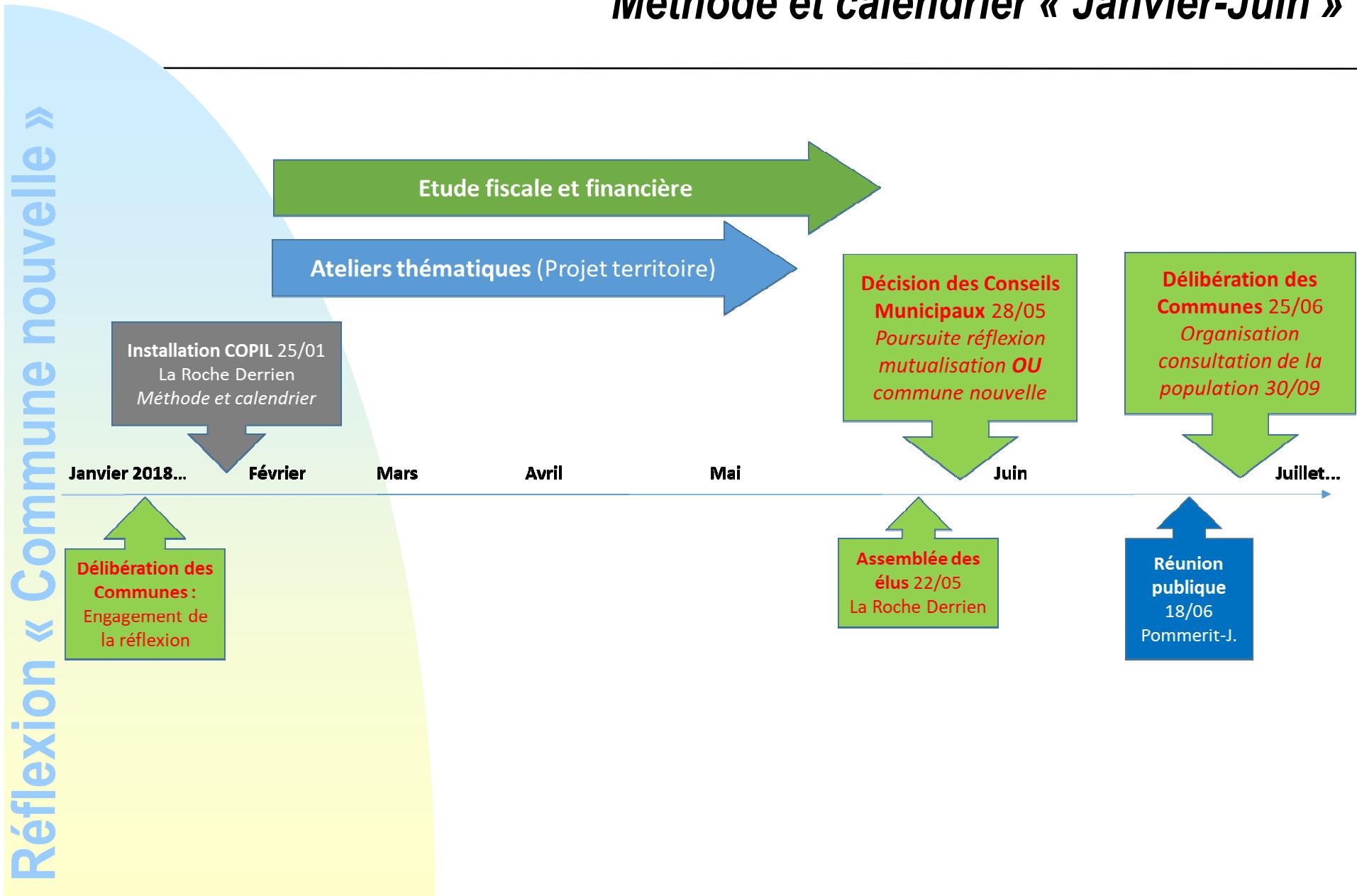
Densité population : 92 hab. / km²

(Côtes d'Armor : 87 hab. / km²)



Réflexion « Commune nouvelle »

Méthode et calendrier « Janvier-Juin »



Réflexion « Commune nouvelle »

Décisions des Conseils municipaux du 28/05/2018

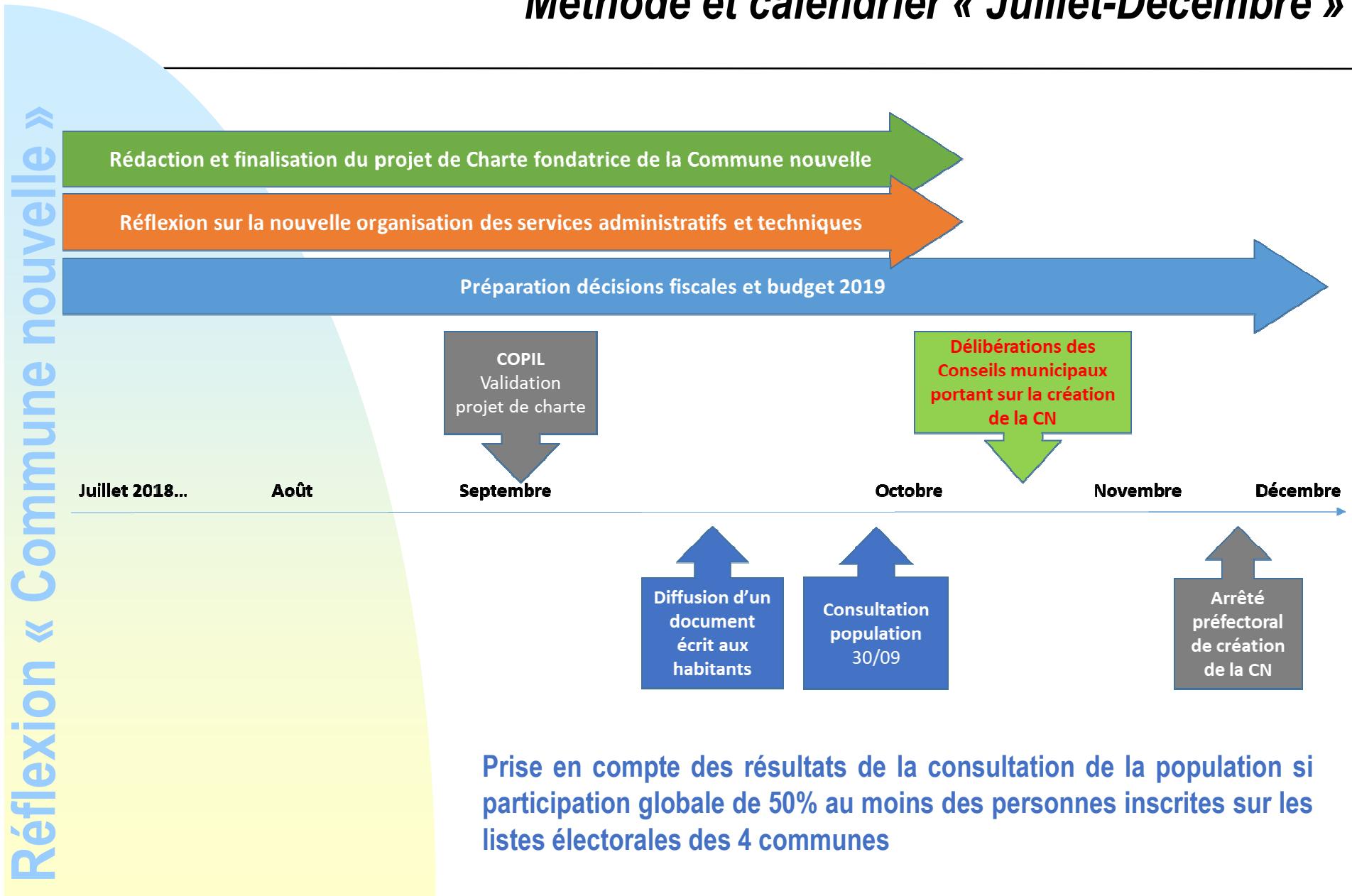
A l'issue de la première phase, décision des communes de poursuivre la réflexion relative à la création d'une Commune nouvelle :

Communes	Pour Commune nouvelle	Abstention	Contre
Hengoat	7 / 8	1	0
Pommerit-Jaudy	12 / 15	1	2
Pouldouran	9 / 9	0	0
La Roche Derrien	9 / 12	2	0
Total	37 / 44	4 / 44	2 / 44

1 / 44 pour mutualisation entre communes (La Roche Derrien)

Réflexion « Commune nouvelle »

Méthode et calendrier « Juillet-Décembre »



Réflexion « Commune nouvelle »

Réflexion « Commune nouvelle »

Principes de création et de fonctionnement



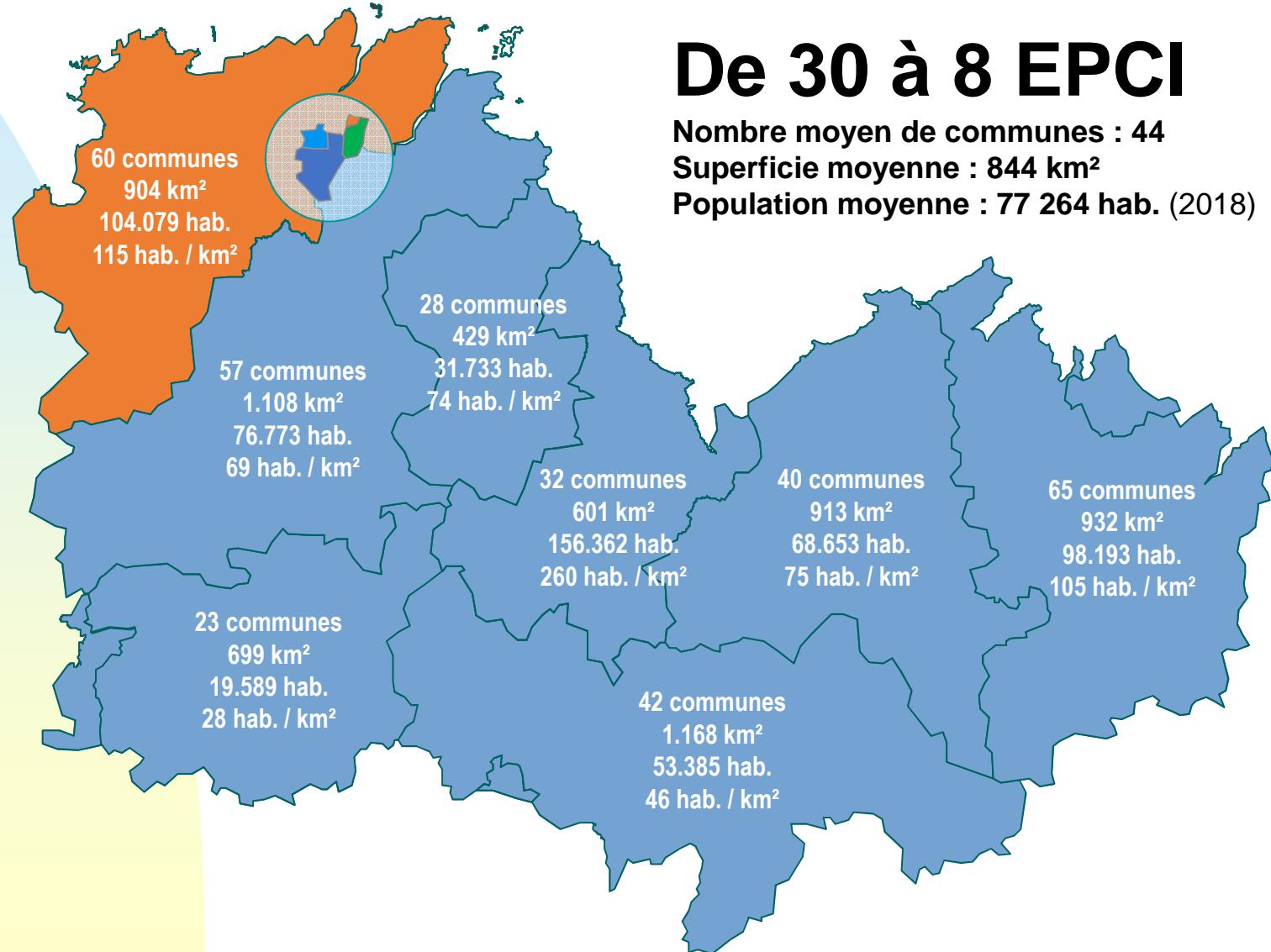
Réflexion « Commune nouvelle »

Réforme des collectivités territoriales

- Des **communes** préservées comme collectivités locales de proximité, niveau principal d'exercice de la démocratie locale
- Des **intercommunalités** qui montent en puissance pour améliorer l'offre d'équipements et de services de proximité
- Des **départements** centrés sur les solidarités sociales et territoriales
- Des **régions** renforcées dans leur rôle en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de mobilité

Réflexion « Commune nouvelle »

Maille intercommunale en Côtes d'Armor (loi Notre)



Réflexion « Commune nouvelle »

Eléments de contexte général

Préparer l'avenir dans un contexte nouveau et durable caractérisé par :

- L'élargissement des périmètres intercommunaux : Quelle place, quels rôles pour les communes ?
- Le renforcement des compétences intercommunales
- La reconstitution au sein des nouvelles Communautés de pôles de proximité
- La complexité administrative et réglementaire croissante
- Les fortes contraintes financières et budgétaires
- La rationalisation nécessaire et encouragée par l'Etat de l'action publique locale
- Le moindre intérêt des habitants de certaines communes pour le mandat municipal

Réflexion « Commune nouvelle »

Communes nouvelles (situation 05/2018)

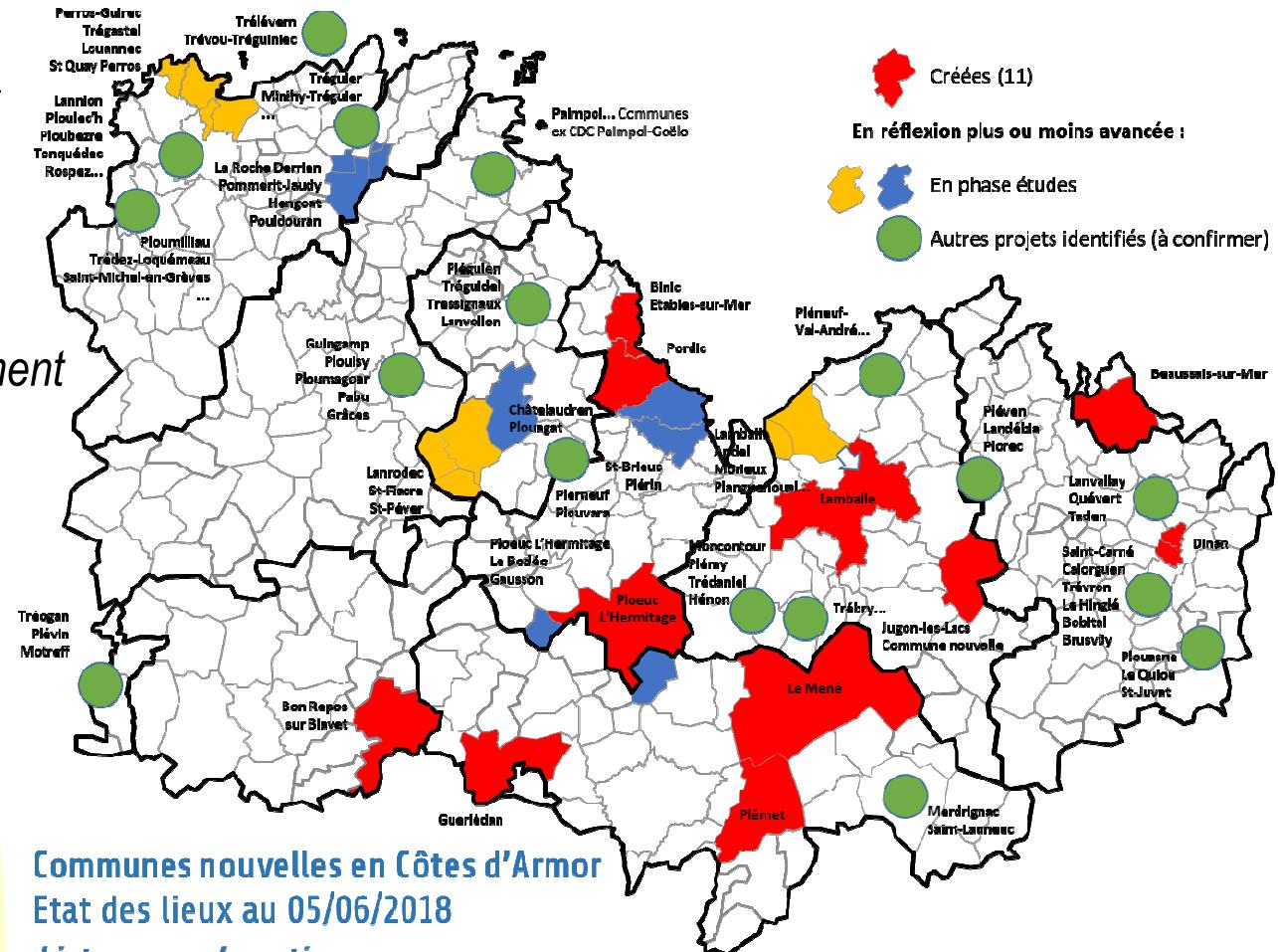
Réflexion « Commune nouvelle »

Au 01/01/2018 :

France métropolitaine :
557 Communes nouvelles

Côtes d'Armor :
11 Communes nouvelles

De nombreux projets à des stades différents d'avancement



Réflexion « Commune nouvelle »

Principales motivations

- Une cohérence géographique, historique, culturelle
- Des habitudes de travail en commun
- Un rapprochement utile et constructif entre ville centre et communes périphériques
- Une volonté de travailler ensemble
- Un regroupement des atouts et richesses
- De nouvelles opportunités de développement
- Une amélioration des équipements et services aux habitants
- Une mutualisation des investissements et des moyens (humains, financiers...)
- Un appui dans les tâches quotidiennes des élus
- En résumé, maintenir et renforcer la capacité d'action et pouvoirs de décision des communes et préparer l'avenir de leurs habitants...!

Réflexion « Commune nouvelle »

Principes généraux

La Commune nouvelle :

- Regroupement de communes contigües
- La CN est une commune, collectivité territoriale pleine et entière
- Clause de compétence générale
- Mêmes règles, droits et obligations que les communes : élections, administration...
- Bénéficie d'une fiscalité directe locale 3 taxes (TH, FB, FNB)
- Conditions d'exercice du mandat des élus identiques à celles des élus municipaux...

Les Communes déléguées :

- En lieu et place des Communes fondatrices de la CN sauf décisions contraires de tous les Conseils municipaux avant la création de la CN
- Division administrative, avec un périmètre, une dénomination, un maire délégué et une population mise à jour chaque année par l'Insee
- Ne constituent pas un sectionnement électoral (élections à l'échelle de la CN)
- Ne disposent pas d'une section du CCAS de la CN

Réflexion « Commune nouvelle »

Nom de la Commune nouvelle

Si absence d'accord des Conseils municipaux sur le nom de la CN :

- Proposition du Préfet
- Délai d'un mois aux Conseils municipaux pour émettre un avis sur cette proposition
- A défaut de délibération dans ce délai : avis réputé favorable
- L'arrêté du Préfet prononçant la création de la CN détermine son nom, le cas échéant au vu des avis émis par les Conseils municipaux, et fixe la date de création

Nom proposé : La Roche-Jaudy

Réflexion « Commune nouvelle »

Composition du Conseil jusqu'en 2020

Option généralement retenue :

- Jusqu'au prochain renouvellement municipal (2020), le Conseil municipal de la CN est composé de l'ensemble des membres des Conseils municipaux des communes fondatrices

Délibérations concordantes de l'ensemble des Conseils municipaux prises avant la création de la CN

Conseil municipal
Hengoat (10/11)



Conseil municipal
Pouldouran (9/11)



Conseil municipal
Pommerit-Jaudy (15/15)



Conseil municipal
La Roche-Derrien (14/15)



Conseil municipal
Commune nouvelle (48/52)



Réflexion « Commune nouvelle »

Composition du Conseil à compter de 2020

Une seule circonscription électorale : L'élection se déroule au niveau de la Commune nouvelle (Scrutin de liste)

Le Conseil municipal comportera un nombre de membres égal au nombre prévu dans le tableau ci-dessous pour une commune appartenant à la strate démographique immédiatement supérieure

La population municipale de la CN étant de 2 687 habitants (chiffres 2015), le Conseil sera composé de 27 élus en 2020 (et non de 23)

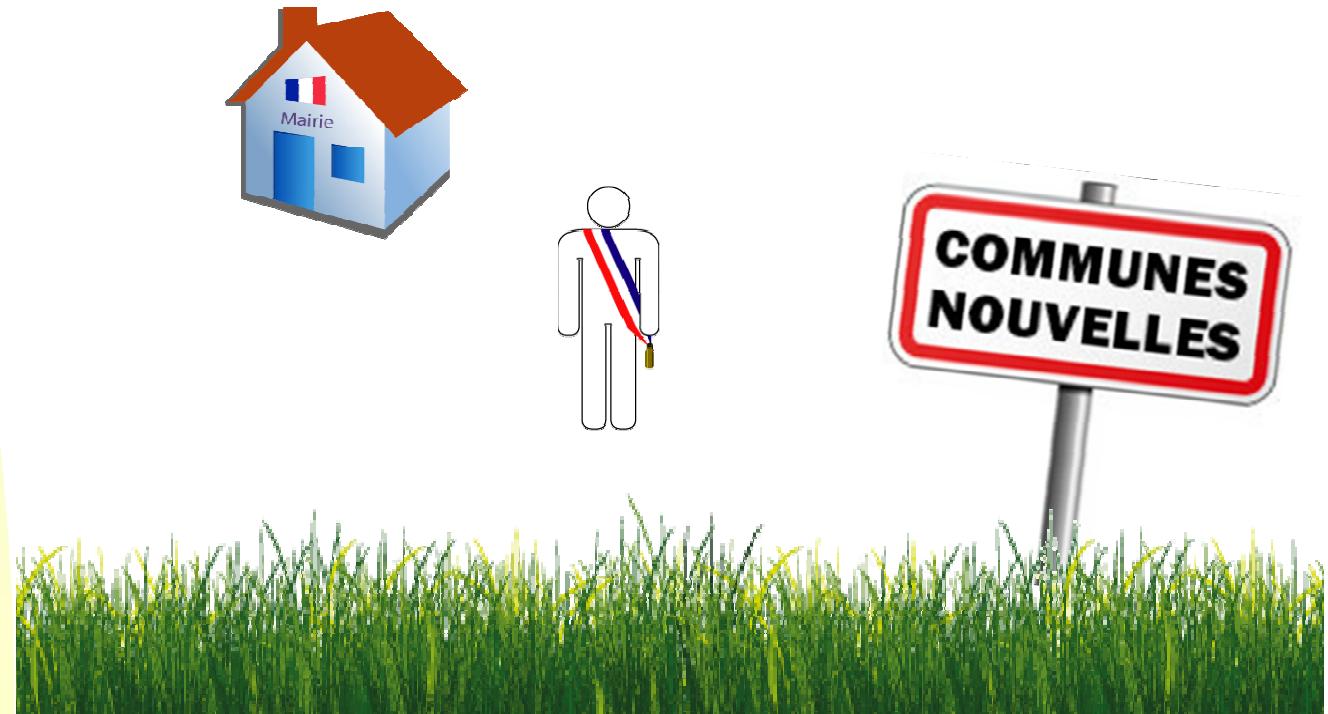
En 2026 : Retour à la normale (23 élus)

COMMUNES	Nombre de membres du Conseil municipal
< 100 habitants	7
100 à 499	11
500 à 1 499	15
1 500 à 2 499	19
2 500 à 3 499	23
3 500 à 4 999	27
5 000 à 9 999	29
10 000 à 19 999	33
20 000 à 29 999	35
30 000 à 39 999	39
40 000 à 49 999	43
50 000 à 59 999	45
Etc...	...

Réflexion « Commune nouvelle »

Réflexion « Commune nouvelle »

Les Communes déléguées



Réflexion « Commune nouvelle »

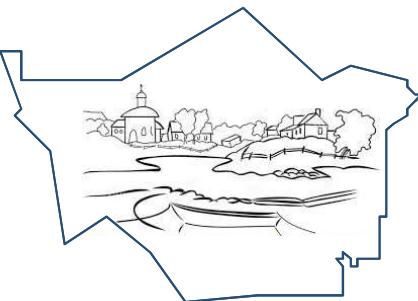
Communes déléguées

Objectifs : Préservation des communes fondatrices et maintien d'une proximité avec les habitants

Conservation
avec ou sans
Communes
déléguées



Si création de
Communes
déléguées



Maintien des limites
administratives...



Une Mairie annexe :
Accueil, information, état civil,
démarches administratives...

D 947

Hengoat

...et du nom de la Commune



Un-e Maire délégué-e :
Adjoint au Maire de la CN
Officier d'état civil et de police judiciaire
Lien avec la Commune nouvelle,
Délégations possibles du Maire de la CN...

Réflexion « Commune nouvelle »

Organisation Commune nouvelle et Communes déléguées

La Commune nouvelle

La Mairie de la
Commune nouvelle

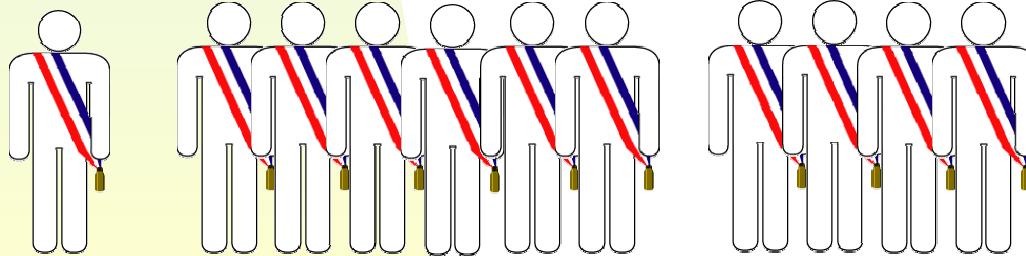


Le Conseil municipal de la
Commune nouvelle

48 élus jusqu'en mars 2020
27 pour le mandat 2020-2026
23 à compter de 2026



Le Maire de la Commune nouvelle et les Adjoints au Maire



Maire CN Adjoints élus par le Conseil Municipal

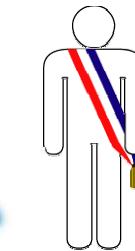
30% maximum du nombre d'élus

Possibilité de Conseillers délégués

Les Communes déléguées

Dans chaque Commune déléguée

Une Mairie annexe



Un-e Maire délégué-e :

Adjoint au Maire de la CN

Officier d'état civil et de police judiciaire

Lien avec la Commune nouvelle,

Délégations possibles du Maire de la CN...

Réflexion « Commune nouvelle »

Les agents communaux

Définition de la future organisation :

- Dresser un état des lieux :
 - **Conditions de travail** : rémunération, durée annuelle travail, prestations action sociale, protection sociale complémentaire, proximité lieux de restauration, lieu de travail et temps de trajet, moyens matériels, lisibilité carrière, culture structures et services, positionnement des uns / aux autres, règles internes, proximité services fonctionnels, proximité et style encadrement...
 - **Fonctionnement** : circulation information, processus décision, lien aux élus, relation/représentation partenaires sociaux, procédures, collaborations...
 - **Postes et missions** : doublons sur certains postes, proximité ou non du pouvoir de décision (direction, élus), niveau responsabilité et autonomie, polyvalence/expertise, place dans organigramme, évolution carrière, mobilité professionnelle...
- **Définir la future organisation** : organigramme, règles internes, modalités de fonctionnement
- **Accompagner la mise en œuvre**

Réflexion « Commune nouvelle »

Réflexion « Commune nouvelle »

Première synthèse des Ateliers thématiques
sur le projet de territoire



Réflexion « Commune nouvelle »

Ateliers thématiques (Projet de territoire)

Participation des élus municipaux des 4 communes

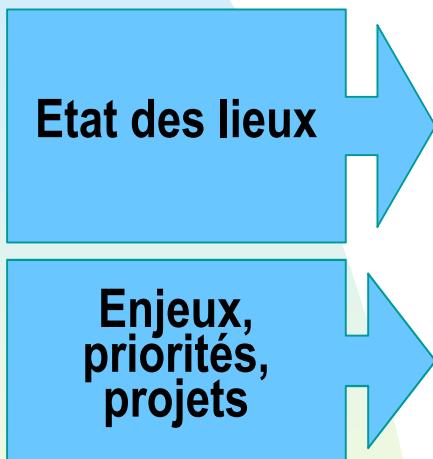
Diffusion lors de la réunion des élus du 22 mars d'un premier document de synthèse

Ateliers	Réunion 1	Réunion 2
Petite enfance, enfance, jeunesse, écoles, restauration et activités périscolaires	22/02	08/03
Services publics, soin et santé, mobilité, personnes âgées, CCAS, EHPAD	08/03	-
Sports, culture, loisirs, vie associative, Information, communication	27/02	13/03
Economie, agriculture, commerce, artisanat, tourisme	07/03	26/03
Infrastructures, équipements, voirie, bâtiments communaux, lotissements, espaces verts...	15/03	29/03

Réflexion « Commune nouvelle »

Ateliers thématiques (Projet de territoire)

Points abordés lors des Ateliers thématiques :



Descriptif du patrimoine, des équipements et du mode d'organisation et de gestion des services communaux

Enjeux, priorités et projets identifiés (en cours ou nouveaux) à inclure dans le cadre de la Commune nouvelle (base du projet de territoire)

- En quoi la Commune nouvelle apporte-t-elle une réponse plus appropriée et efficace ?
- Eventuelles difficultés ou inconvénients identifiés, questionnements
- Quelles compétences et responsabilités devraient relever préférentiellement d'une gestion de proximité au niveau des Communes déléguées ?

Réflexion « Commune nouvelle »

Exemples de propositions des Ateliers thématiques

Atelier « *Economie, agriculture, commerce, artisanat, tourisme* » :

- **Annuaire des PME-PMI, commerçants, artisans des 4 communes** : Montrer le dynamisme économique de nos communes, inciter la population à fréquenter préférentiellement nos entreprises
- **Recensement des locaux professionnels disponibles** susceptibles d'être requalifiés ou réhabilités (lien avec LTC)
- **Requalification et promotion de la Zone d'activités de KERVERZOT** (lien avec LTC)
- **Organisation de livraisons à domicile par les commerces locaux** pour les personnes les moins mobiles, en particulier les personnes âgées (convention avec les communes)
- **Valorisation des productions agricoles** (100% de produits français ou locaux dans la restauration collective)
- **Valorisation des marchés hebdomadaires** : Pouldouran et La Roche-Derrien (fidélisation des commerçants présents)
- **Valorisation touristique** : Document commun d'information (patrimoine, festivités, gîtes, chambres d'hôtes...), remise en valeur des circuits de découverte du patrimoine et de randonnée... (lien avec OT Trégor)

Réflexion « Commune nouvelle »

Exemples de propositions des Ateliers thématiques

Atelier « Services Publics, santé, mobilité, personnes âgées, CCAS, EHPAD » :

- **Maintien et développement des services à la population à l'échelle des 4 communes** (services publics, de soins et de santé...)
- **Personnes âgées** : Priorité aux habitants des 4 communes pour l'accès à l'EHPAD, projet d'EHPA à étudier
- **Renforcement des CCAS avec mise en place d'actions communes et de projets mutualisés** : Formations 1^{ers} secours, commandes groupées, création d'un poste d'assistante familiale, livret aides et secours...
- **Organisation d'actions conjointes** : Ateliers de prévention CARSAT et MSA pour les personnes de plus de 55 ans dans les 4 communes dès 2018 (Bienvenue à la retraite, santé, activités cognitives et la mémoire, soutien des aidants familiaux...), bourse aux vêtements...
- **Amélioration des transports en commun** (lien avec LTC)
- **Base de données partagée pour les logements sociaux et les demandes...**

Réflexion « Commune nouvelle »

Exemples de propositions des Ateliers thématiques

Atelier « *Petite enfance, enfance, jeunesse, école, activités périscolaires* » :

- Peu de changements à prévoir concernant le fonctionnement des RPI et des garderies (maintien en état)
- **Enfance-Jeunesse** : Possibilités de rapprochement des associations pour l'organisation et la pratique d'activités en commun
- **Activités périscolaires** : Intérêt d'un travail commun sur la mise en place d'activités après l'arrêt des TAP (style « Cap Sport »...)
- **Personnel** : Possibilité d'heures de travail supplémentaires et donc de consolidation de certains postes
- ...

Réflexion « Commune nouvelle »

Exemples de propositions des Ateliers thématiques

Atelier « *Sports, culture, loisirs, vie associative, patrimoine, communication* » :

- **Sports** : Création d'une Salle de musculation et de tennis de table, amélioration des équipements des terrains de foot de Pommerit-Jaudy et de La Roche-Derrien, encadrement des Clubs de gymnastique
- **Culture, loisirs, environnement, enseignement** : Création d'un réseau de bibliothèques, développement des Ateliers informatiques, association des écoles à la coopération internationale (Mali), amélioration de la communication autour des Journées du Patrimoine, réseau des foyers des jeunes et des aînés à dynamiser
- **Patrimoine** : Création de circuits des chapelles, fontaines..., valorisation des communes labellisées, inventaire complet et description globale du patrimoine, communication sur le patrimoine
- **Vie associative, calendrier, matériel** : Création d'un calendrier des Fêtes commun dès 2018, banque de matériel partagée
- ...

Réflexion « Commune nouvelle »

Exemples de propositions des Ateliers thématiques

Atelier « *Infrastructures, équipements, voirie, bâtiments communaux, lotissements, espaces verts...* » :

- **Rationalisation de l'acquisition, mutualisation et meilleure rentabilisation du matériel :** Achats groupés, groupements de commandes, échanges, partage...
- **Prestations de services ou échanges de services entre communes**
- **Mutualisation des agents et compétences :** Perspectives plus intéressantes d'évolutions professionnelles, spécialisation qui pourrait intéresser certains agents, amélioration des conditions de travail, gestion plus souple des agents (congés, maladie...)
- ...

Réflexion « Commune nouvelle »

Réflexion « Commune nouvelle »

**Principaux résultats de l'étude fiscale,
financière et budgétaire**



Réflexion « Commune nouvelle »

Les taux de référence pour la Commune nouvelle

Les taux de référence utilisés pour le vote des taux de la nouvelle commune sont les taux moyens pondérés des communes observées l'année précédente :

Communes	Taux TH	taux FB	taux FNB
Hengoat	10,15%	15,41%	66,34%
Pommerit-Jaudy	11,23%	14,39%	58,46%
Pouldouran	16,85%	21,11%	76,66%
La Roche-Derrien	15,36%	20,19%	64,73%
Taux Moyens Pondérés (TMP)	13,33%	17,43%	61,15%

Réflexion « Commune nouvelle »

Unification des taux de fiscalité TH (R.S.), FB et FNB

- La durée d'harmonisation progressive est au maximum de 12 ans
- Le taux unifié s'applique alors uniquement à partir de la 13^{ème} année
- Cette décision est prise :
 - Soit en exécution de délibérations concordantes prises antérieurement à la création de la Commune nouvelle par les Conseils municipaux des communes intéressées
 - Soit par le Conseil municipal de la Commune nouvelle

Réflexion « Commune nouvelle »

Suppression de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales :

- Dégrèvement progressif de 2018 à 2020 pour **80% des contribuables** sous conditions de revenu
- Suppression en 2020 pour **les 20% de contribuables non dégrevés en fonction de leur revenu** (doit encore être précisé, étude d'un étalement sur 2020 et 2021)
- Suppression compensée intégralement aux collectivités par l'Etat

La taxe d'habitation sera maintenue pour les résidences secondaires :

- Soit sous sa forme actuelle
- Soit par transformation en surtaxe sur le foncier

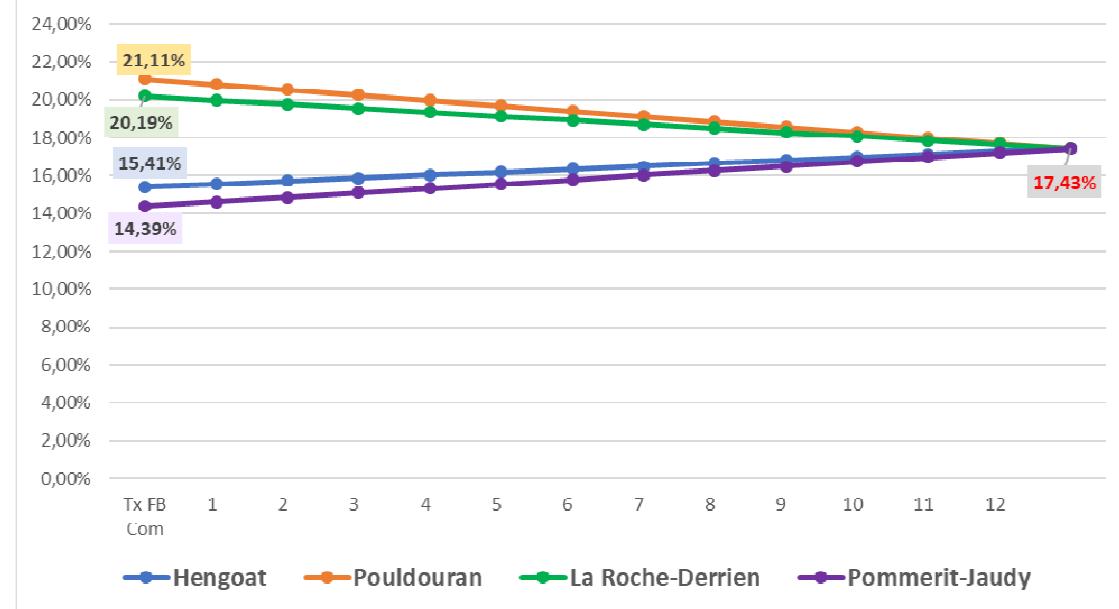
Réflexion « Commune nouvelle »

Unification des taux de FB

Réflexion « Commune nouvelle »

	Tx FB Com	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Hengoat	15,41%	15,57%	15,72%	15,88%	16,03%	16,19%	16,34%	16,50%	16,65%	16,81%	16,97%	17,12%	17,28%	17,43%
Pommerit-Jaudy	14,39%	14,62%	14,86%	15,09%	15,33%	15,56%	15,79%	16,03%	16,26%	16,50%	16,73%	16,96%	17,20%	17,43%
Pouldouran	21,11%	20,83%	20,54%	20,26%	19,98%	19,70%	19,41%	19,13%	18,85%	18,56%	18,28%	18,00%	17,72%	17,43%
La Roche-Derrien	20,19%	19,98%	19,77%	19,55%	19,34%	19,13%	18,92%	18,71%	18,49%	18,28%	18,07%	17,86%	17,64%	17,43%

pour un contribuable moyen	variation annuelle
Hengoat	0,9 €
Pommerit-Jaudy	1,8 €
Pouldouran	-2,0 €
La Roche-Derrien	-2,3 €



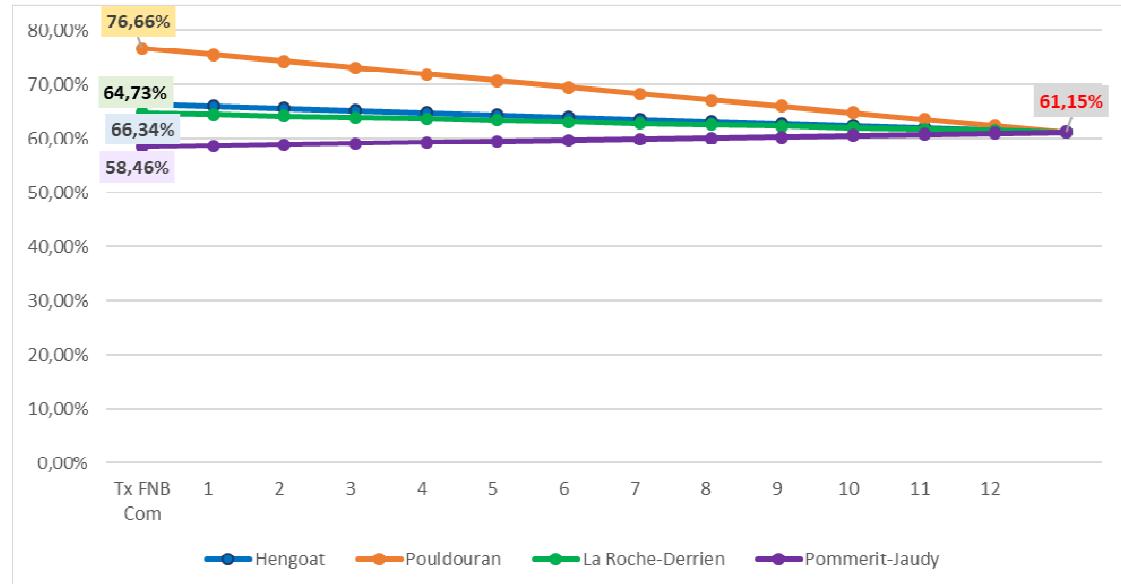
Réflexion « Commune nouvelle »

Unification des taux de FNB

Réflexion « Commune nouvelle »

	Tx FNB Com	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Hengoat	66,34%	65,94%	65,54%	65,14%	64,74%	64,35%	63,95%	63,55%	63,15%	62,75%	62,35%	61,95%	61,55%	61,15%
Pommerit-Jaudy	58,46%	58,67%	58,87%	59,08%	59,29%	59,50%	59,70%	59,91%	60,12%	60,32%	60,53%	60,74%	60,95%	61,15%
Pouldouran	76,66%	75,47%	74,27%	73,08%	71,89%	70,70%	69,50%	68,31%	67,12%	65,92%	64,73%	63,54%	62,35%	61,15%
La Roche-Derrien	64,73%	64,45%	64,18%	63,90%	63,63%	63,35%	63,08%	62,80%	62,53%	62,25%	61,98%	61,70%	61,43%	61,15%

pour un contribuable moyen	variation annuelle
Hengoat	-0,6 €
Pommerit-Jaudy	0,3 €
Pouldouran	-1,8 €
La Roche-Derrien	-0,4 €



Réflexion « Commune nouvelle »

Dispositions concernant les dotations de l'Etat



En l'état (situation actuelle), les 4 communes vont subir une **perte globale de 116.000 € en 5 ans** (2019-2023) :

- Erosion continue de leur Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : - 96.000 €
- Perte possible par Pouldouran de sa Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : - 20.000 €

Le supplément de DGF lié à la création de la CN serait au total de 500.000 € en 5 ans (2019-2023) :

- Maintient de la dotation forfaitaire les 3 années qui suivent la création de la CN (absence de participation au financement de la péréquation)
- Majoration de 5% de la dotation forfaitaire dès la 1^{ère} année
- Garantie de maintien des dotations de péréquation (DSR et DNP)

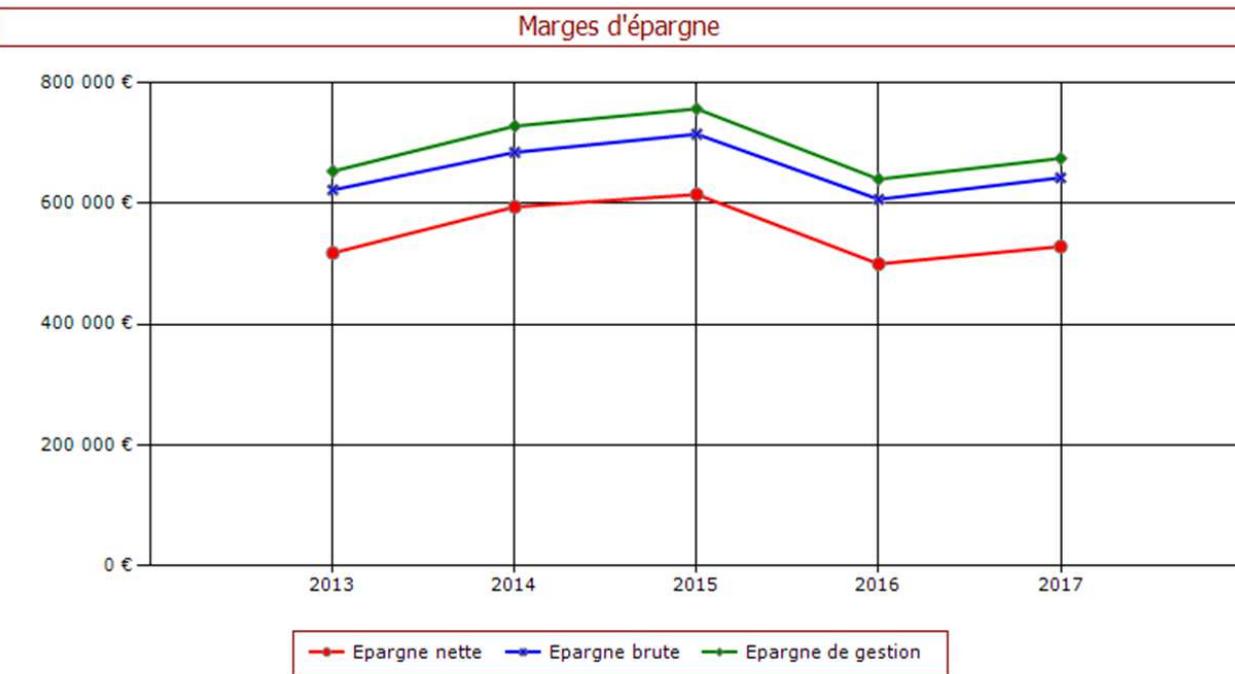
Un niveau d'autofinancement consolidé (épargne nette) de 156 € par habitant DGF * contre 105 € en moyenne en Bretagne pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants

* Population DGF : Population municipale + 1 habitant par résidence secondaire

Réflexion « Commune nouvelle »

Les budgets principaux (consolidation des 4 communes)

CHAINE DE L'EPARGNE : MONTANT					
Montant (€)	2013	2014	2015	2016	2017
Produits fonct. courants	2 501 748	2 578 696	2 651 100	2 588 891	2 669 117
- Charges fonct. courantes	1 846 464	1 853 597	1 891 955	1 946 212	1 996 928
= EXCEDENT BRUT COURANT	655 283	725 100	759 145	642 679	672 189
+ Produits exceptionnels larges	10 842	11 049	19 158	10 461	6 060
- Charges exceptionnelles larges	12 514	7 723	21 149	12 675	3 303
= EPARGNE DE GESTION	653 612	728 426	757 154	640 465	674 946
- Intérêts	31 015	43 493	42 041	33 413	32 043
= EPARGNE BRUTE	622 597	684 933	715 113	607 051	642 903
- Capital	104 506	90 500	100 105	107 259	114 240
= EPARGNE NETTE	518 091	594 433	615 008	499 793	528 663



Réflexion « Commune nouvelle »

Les budgets principaux (consolidation des 4 communes)

Un niveau de dépenses d'équipement de 423 € par habitant DGF contre 270 € en moyenne en Bretagne pour la même strate

Un niveau de dette de 520 € par habitant DGF contre 651 € en moyenne en Bretagne pour la même strate

Un délai de désendettement de 2,7 années contre 3,7 en moyenne en Bretagne (très favorable si < à 5 années)

Moyenne 2013/2017	€	€/hab	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	1 625 754	485,9	100,0%
Dép. d'inv. hs dette	1 625 754	485,9	100,0%
Dépenses d'équipement	1 416 714	423,4	87,1%
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	4 140	1,2	0,3%
Dépenses financières d'inv.	34 900	10,4	2,1%
Remboursements anticipés	0	0,0	0,0%
Financement des investissements	1 625 025	485,7	100,0%
Epargne nette	551 197	164,7	33,9%
Ressources propres d'inv. (RPI)	284 327	85,0	17,5%
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	8 341	2,5	0,5%
Fonds affectés (amendes...)	607	0,2	0,0%
Subventions yc DGE	307 359	91,9	18,9%
Emprunt	314 000	93,8	19,3%
Variation de l'excédent global	10 078	3,0	0,6%



Merci de votre attention

Place aux questions et au débat...

